

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 4 juillet 2022

Le 28 juin 2022, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 4 juillet à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et deux, le 4 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Jean-Pierre COCQUELET, Didier de AMORIN, Estelle COURTEIX, Éric GIRARDIN, Stéphane JEANTY, Clément GOELDEL, Dominique PATEIRON, Julien RONDET, Dimitri BOUVIER.

Absents excusés :

Jean Marie CHAPPELLET qui donne pouvoir à Bernard WEILER
Gaëlle FLOCH qui donne pouvoir à Didier de AMORIN

Absents : 0

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

22/2022 : Liste des subventions aux associations

23/2022 : Plan financement des travaux de l'église

24/2022 : Autorisation au maire à signer l'acte d'engagement avec Reims Habitat pour la rénovation des logements de l'ancienne mairie.

Informations diverses :

- Bilan des travaux
- CCAS
- Éclairage public

Questions diverses.

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 7 juin 2022. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Estelle COURTEIX accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

22/2022 : Liste des subventions aux associations

Le maire donne lecture du montant des subventions proposé aux associations conformément au budget voté en avril dernier.

CCAS	1 000 €
ADMR	500 €
CAVAM	2 000 €
Coopérative scolaire École Roger Garitan	300 €
École de musique La Roseraie	550 €
Tennis-Club	700 €
Jardins Participatifs	300 €
Prévention routière	100 €
 Pour un total de	 5 450 €

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

23/2022 : Plan financement des travaux de l'Église

Suite aux différents échanges avec M. Maxime Dupont, architecte du patrimoine et avec M. Riocreux ingénieur du Patrimoine à la DRAC, il est demandé à la commune de prévoir un plan de financement pour les travaux à venir, en particulier pour la réfection de la toiture de la nef, en deux tranches consécutives versant nord et versant sud.

À la demande de la DRAC, le Conseil Municipal s'engage donc sur une 1ère tranche de travaux de réfection de toiture de l'Église Sainte Agathe, pour un montant de 500 000 €, sous réserve de l'obtention des subventions nécessaires au bouclage du plan de financement.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

24/2022 : Autorisation au maire à signer l'acte d'engagement avec Reims Habitat pour la rénovation des logements de l'ancienne mairie.

Reims Habitat travaille sur le dossier de rénovation des logements de l'ancienne mairie et de transformation de la bibliothèque en médiathèque lieu de vie et nous demande de bien vouloir voter un acte d'engagement pour pouvoir effectuer les démarches d'analyse de la structure des bâtiments.

D'autre part la mairie va demander un devis pour la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb.

Le souhait de la Commune de Villers-Allerand est de porter jusqu'à son terme le projet de restructuration de l'école, de construction d'une médiathèque et de restructuration de l'ancienne Mairie en logements, sis Place des Déportés à Villers-Allerand, avec un démarrage des travaux prévisionnel en juin 2023.

À cet effet, nous avons d'ores et déjà pris l'initiative de solliciter Reims Habitat pour l'ensemble des études relatives à ce projet :

- étude de faisabilité avec Mr Fabien PACE Architecte (4.600 € HT ont été engagés par Reims habitat),
- diagnostic structure avec la Société KUBE (4.150 € HT à engager par Reims habitat) et toutes autres études nécessaires au bon déroulement du projet.

Nota : Le diagnostic avant travaux amiante et plomb sera commandé en direct par la Commune.

Ces investissements sont pour l'instant portés par Reims Habitat, et se formaliseront prochainement par la signature d'une convention de groupement de commandes entre Reims Habitat et la Commune de Villers-Allerand, et la mise à disposition du foncier par un bail à construction.

Si le projet n'aboutit pas, Reims Habitat et la Commune définiront ensemble les conditions de prise en charge des coûts engagés.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

• **Zone Aléas Glissement de terrains** : suite à la réunion en sous-préfecture avec les communes de la Montagne de Reims concernée, le PAC (porter à connaissance) s'applique dorénavant pour la délivrance des Permis de construire.

• **Travaux en cours** :

- **Tunnel SNCF** : Le chef de projet nous a fait part d'un refus de la DDT d'accorder le permis d'aménager en raison de la construction du bassin de rétention à moins de 6 mètres du cours d'eau « la Germaine ». Il nous sollicitait pour engager une procédure de modification de PLU ce qui est impossible. Le dossier va être retravaillé en concertation avec la SNCF et la DDT.
- **Traversée de Montchenot** : Les appels d'offres pour les travaux des réseaux humides sont lancés.
- **Parking La Volière** : L'acte de vente est en cours de rédaction.
- **Maison des Associations** : Un rendez-vous est programmé avec Mme Quereux de la DRAC pour un examen de la prise en charge de la construction des locaux et des aménagements intérieurs le mardi 6 septembre matin.
- **GRDF** : Fin des travaux imminente du raccordement au réseau pour alimenter Reims en gaz naturel en provenance du méthaniseur de Vaudemange.

• **CCAS** :

L'ADMR s'est rapprochée du CCAS afin de faire connaître l'ensemble de son offre. Le CCAS pourra proposer leurs services aux habitants en ayant le besoin.

- **Poste ATT à mi temps :**

Embauche à compter du 18 juillet pour un CDD (contrat à durée déterminée) de 3 mois, suivi d'une embauche comme stagiaire pendant un an.

- **Réseau Transport public de la Communauté Urbaine du Grand Reims :**

La CUGR a mis à l'étude l'ensemble de son réseau de transport public, notamment le réseau bus-tramway. Des réponses sont à apporter au projet avant le 15 septembre prochain. Le maire va envoyer aux conseillers le dossier qui sera à discuter lors du prochain conseil avant la conférence des territoires du 13 septembre.

- **Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims :**

La Grande Traversée a remporté un grand succès 2000 marcheurs.

QUESTIONS DIVERSES

- **Éclairage nocturne :**

Depuis mai dernier, l'éclairage public est éteint de 23h à 5h sauf le vendredi et samedi

Rappel de la philosophie de la commune face aux interpellations des habitants : maintenir l'extinction de l'éclairage public afin de diminuer la pollution lumineuse et le cout de l'éclairage public.

Un éclairage de nouvelle génération est à prévoir pour la traversée de Montchenot, en concertation avec le PNR, qui permettra de moduler l'intensité de l'éclairage notamment.

- **Création de couloirs écologiques entre les coteaux et la Vesle : réunion initiée par la CUGR**

Une enquête de la CUGR est en cours sur la création de corridors écologiques.

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Ils comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau,

Il s'agit donc de créer des « couloirs » depuis la forêt vers la Vesle, dans les terres viticoles et agricoles, par la plantation de haies, arbres ou végétaux.

Le Conseil Municipal reste à disposition de la CUGR pour étudier toute proposition de projet et participera aux groupes de travail sur le dossier.

Didier de Amorin se propose d'être l'interlocuteur sur le projet, Villers-Allerand n'ayant pas de terrains communaux où l'implantation serait possible ni d'associations foncières, il sera nécessaire de travailler en concertation avec les viticulteurs et agriculteurs.

- **Fête patronale Villers en Fête 2022 :**

Le programme du samedi est bouclé : concours de pétanque, retraite aux flambeaux, fanfare, feu d'artifice.

- **Cérémonie du 12 Novembre :**

L'organisation suit son cours, une 1ère communication a été faite sur nos moyens habituels (panneau, site et réseaux sociaux)

- **Tirage au sort des jurés d'assises :**

Le conseil municipal désigne M. Rondet pour participer au tirage au sort des jurés d'assises qui aura lieu mercredi 6 juillet à 19h00 à l'espace culturel de Verzenay.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 29 août à 20 h30.

Plus personne ne souhaitant la parole, le conseil est levé à 22h45